RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
de la biodiversité, de la forêt
de la mer et de la pêche

Arrêté 28 MARS 2025

actant que la forêt domaniale de CERFONTAINE (NORD) est gérée conformément au règlement type de gestion applicable sur le périmètre de la directive régionale d'aménagement Nord-Pas-de-Calais pour la période 2021-2040

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche,

Vu le code forestier, notamment ses articles L. 124-1, L. 211-1, L. 212-4, D. 212-9, D. 212-10, R. 212-7 et R. 212-8 ;

Vu la directive régionale d'aménagement de la région Nord-Pas-de-Calais, arrêtée en date du 5 juillet 2006 ;

Vu le règlement type de gestion applicable sur le territoire de la directive régionale d'aménagement de la région Nord – Pas-de-Calais, arrêté en date du 28 mai 2021 ;

Vu le document des prescriptions propre à la forêt domaniale de CERFONTAINE, établi en application du règlement type de gestion applicable sur le territoire de la directive régionale d'aménagement Nord-Pas-de-Calais et proposé par le directeur de l'agence territoriale Nord -Pas-de-Calais en date du 08 avril 2022 ;

Sur la proposition de la directrice générale de l'Office national des forêts,

Arrête :

Article 1

La forêt domaniale de CERFONTAINE (Nord), d'une contenance de 21,72 ha, est gérée conformément au règlement type de gestion applicable sur le périmètre de la directive régionale d'aménagement du Nord-Pas-de-Calais durant la période 2021-2040.

Article 2

Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises et la directrice générale de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 28 MARS 2025

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche,
Pour la ministre, et par délégation :

L'adjointe à la sous-directrice
Filières forêt-bois, cheval et bioéconomie

Marianne RUBIO